Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/05957-3
modifie **l'avis** n° FR/2026/05957-2

Avis mis à jour

Mardi 29 septembre 2026

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/05957-3

Évènement

Article R-4311-1 du code des transports
Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Gestion de la ressource en eau

Localisation A

Canal de la Marne au Rhin, branche est

PK de début : 222.093 - écluse n°2 de Réchicourt-le-Château
PK de fin : 179.182 - écluse n°22 de Dombasle-sur-Meurthe

Du 01/06/2026 à 07h00
Au 31/10/2026 (Date estimée)

Mouillage limité
Limité à 2.10 mètre(s)

Limitations des fausses bassinées

Regroupement de bateaux

Localisation B

Canal de la Marne au Rhin, branche est

PK de début : 179.182 - écluse n°22 de Dombasle-sur-Meurthe
PK de fin : 154.600 - écluse n°27 de Frouard

Du 27/08/2026 à 12h00
Au 31/10/2026 (Date estimée)

- **Mouillage limité**
 Limité à 2.10 mètre(s)
- **Limitations des fausses bassinées**
- **Regroupement de bateaux**

Informations supplémentaires

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés, qu'en raison de la situation de sécheresse actuelle, les mesures ci-dessus sont appliquées sur l'ensemble de l'itinéraire.

Pour rappel, l'enfoncement du bateau (également appelé tirant d'eau) augmenté du pied de pilote (distance de sécurité) doit rester inférieur ou égal au mouillage.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter les recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction territoriale Nord-Est.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

Service territorial CMRE-EN (Canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy)

03 83 17 41 20 uti.cmre-nancy@vnf.fr

Prénom NOM

Aude MARTIN

Certifié par youtrust